Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 MAI 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Service commun « Projets et aménagement opérationnel » : approbation et autorisation de signature d'un avenant avec les communes d'Ezy-sur-Eure, Fontaine-les-Ribouts et Nonancourt

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°BC2025-050

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de déport	1
Votants	20
Secrétaire de séance : **Pascal LEPETIT**	

L'an 2025, le 05 mai à 18 heures 00, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Sébastien LEROUX (DREUX).

Étaient présent(e)s et ne prend pas part au vote :
Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Christian BOUCHER (CHERISY), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Pouvoir(s) :
Christian BOUCHER (CHERISY) donne pouvoir à Nathalie MILWARD (ROUVRES) ;
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Par délibération n°2015-121 du 18 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation des services. En application de ce schéma, le bureau communautaire du 8 juin 2015 a autorisé la création du service commun « Projets et aménagement opérationnel » auquel les communes peuvent adhérer par convention. C'est le cas des communes d'Ezy-sur-Eure, Fontaine-les-Ribouts et Nonancourt.

Dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement, ces communes sollicitent un accompagnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux via le service commun.

- S'agissant de la commune d'Ézy-sur-Eure :
La commune a déjà été accompagnée dans le cadre de la mission de résorption de la friche Garceau.
Elle sollicite aujourd'hui une nouvelle intervention du service commun pour un projet d'aménagement d'un espace de parcs situés de part et d'autre du boulevard Gambetta.
La participation financière de la commune au remboursement des frais exposés par le service commun pour la réalisation de cette nouvelle mission doit être fixée par avenant conformément aux dispositions de la convention cadre d'adhésion au service commun. Le montant de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du service s'élève à 10 500 €. Le détail et les modalités de calcul de cette participation sont fixés dans l'article 3 du projet d'avenant n°1.

- S'agissant de la commune de Fontaine-les-Ribouts :
Le service commun a accompagné la commune dans le cadre du projet d'aménagement d'un jardin pédagogique.
La nouvelle intervention du service commun portera sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voiries dans le hameau de Boutry. La participation financière de la commune au remboursement des frais exposés par le service commun pour la réalisation de cette nouvelle mission doit être fixée par avenant conformément aux dispositions de la convention cadre d'adhésion au service commun. Le montant de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du service s'élève à 14 500 €. Le détail et les modalités de calcul de cette participation sont fixés dans l'article 3 du projet d'avenant n°1.

- S'agissant de la commune de Nonancourt :
Le service commun avait accompagné la commune de Nonancourt pour l'aménagement du cœur de bourg.
Un premier avenant, signé le 20 septembre 2021, avait permis d'ajuster le périmètre de la mission.
La nouvelle intervention du service commun portera sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet Rive d'Avre consistant en l'aménagement d'un jardin pédagogique à la place d'une friche.
La participation financière de la commune au remboursement des frais exposés par le service commun pour la réalisation de cette nouvelle mission doit être fixée par avenant conformément aux dispositions de la convention cadre d'adhésion au service commun. Le montant de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du service s'élève à 3 900 €. Le détail et les modalités de calcul de cette participation sont fixés dans l'article 3 du projet d'avenant n°2.

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

VU le 13° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire pour décider de la conclusion et de la révision des conventions de mutualisation de services,
VU la délibération n°2015-121 du conseil communautaire du 18 mai 2015 approuvant le schéma de mutualisation,
VU la délibération 2015-163 du bureau exécutif du 8 juin 2015 dotant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er juillet 2015 d'un service commun « Projets et aménagement opérationnels » validant la convention cadre,
VU la délibération n°2015-163 du bureau exécutif autorisant le Président à signer et approuver la convention au service commun « Projets et Aménagement Opérationnel » avec la commune d'Ezy-sur-Eure,
VU la délibération BC2025-008 du bureau communautaire du 3 février 2025 autorisant le Président à signer et approuver la convention de service commun « Projets et Aménagement Opérationnel » avec la commune de Fontaine-les-Ribouts,
VU la délibération n°2016-59 du bureau exécutif du 25 avril 2016 autorisant le Président ou son représentant à signer et approuver la convention de service commun « Projets et Aménagement Opérationnel » avec la commune de Nonancourt,
VU la convention du 3 novembre 2015 signée avec la commune d'Ezy-sur-Eure,
VU la convention du 19 février 2025 signée avec la commune de Fontaine-les-Ribouts,
VU la convention du 30 juin 2016 signée avec la commune de Nonancourt,
VU l'avenant n°1 à la convention signée avec la commune de Nonancourt,
VU le projet d'avenant n°1 avec la commune d'Ezy-sur-Eure,
VU le projet d'avenant n°1 avec la commune de Fontaine-les-Ribouts,
VU le projet d'avenant n°2 avec la commune de Nonancourt.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE les projets d'avenants aux conventions de service commun « Projets et aménagement opérationnel » des communes d'Ezy-sur-Eure, Fontaine-les-Ribouts et Nonancourt ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de service commun avec la commune d'Ezy-sur-Eure pour son projet d'aménagement d'un espace de parcs situés de part et d'autre du boulevard Gambetta pour un montant de 10 500 € ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de service commun signée par la commune de Fontaine-les-Ribouts pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de réfection de voiries dans le hameau de Boutry pour un montant de 14 500 € ;
ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 la convention de service commun avec la commune de Nonancourt pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet Rive d'Avre pour un montant de 3 900 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 14 MAI 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pascal LEPETIT** **Secrétaire de séance**